

Bulletin d'informations Municipales

LE MOT DU MAIRE



La Grange Rouge le 23 mars 2011

Les deux photos illustrant ce texte reflètent parfaitement l'événement majeur pour notre commune en ce début d'année 2011 :

Il s'agit évidemment de l'acquisition par donation de « la Grange Rouge ».

Ce bâtiment avait été acquis à la fin des années 1980 par Jean-Pierre GIRAUDOUX, transformé en théâtre sous le nom de « théâtre des Jean et des Pierre » avant d'être donné à la ville de Brive qui devait l'entretenir et l'utiliser avec une vocation exclusivement théâtrale.

Depuis les dernières représentations au cours de l'été 1996, cette superbe bâtisse était à l'abandon et seuls quelques travaux sommaires sur la toiture l'ont maintenue hors d'eau.

Depuis longtemps, des portes et des fenêtres ont été détériorées permettant à des « visiteurs occasionnels » d'y pénétrer.

A plusieurs reprises, au cours du mandat précédent, avec les services juridiques de la ville de Brive, nous avons essayé de faire évoluer ce dossier, sans aucun succès.

Nous avons appris par la suite qu'un long et compliqué procès opposait les héritiers de sang de la famille GIRAUDOUX à la Fondation de France, légataire universelle des biens de Jean et Jean-Pierre GIRAUDOUX. Ce procès a été définitivement gagné par la Fondation de France en juillet 2008.

Dans le courant de l'année 2009, très discrètement, j'ai repris contact avec la Fondation de France et en particulier avec Monsieur Laurent MAZEYRIE. Un climat de confiance s'est établi entre nous alors que nous n'échangions que par téléphone ou par courriel. Nous avons ainsi pu faire cheminer, toujours très discrètement, l'idée qu'une « nouvelle vie » était possible pour ce bâtiment. Il pourrait devenir la future salle multifonctions dont notre commune avait besoin.

Au printemps 2010, à la suite d'un courrier de la Fondation de France, la ville de Brive a répondu qu'elle ne souhaitait pas conserver ce bien et qu'elle était disposée à le céder à la Commune de Turenne. Il ne restait plus qu'à mettre en forme juridique cet accord de principe. Ce n'était pas le plus simple...
à suivre...

Mairie de Turenne
Tél : 05 55 85 91 15
www.turenne.fr

Sommaire du Numéro 12

- Page 4 à 6 : La page des Associations
- Page 7 à 12 : Comptes rendus Conseil Municipal
- Page 13 à : Infos diverses
- Page 14 à 21 : Budget de la commune
- Page 22 à 24 : Le Conseil vous informe

D'un commun accord avec la ville de Brive, nous avons confié ce travail à Maître Nicolas PEYRONIE qui a d'abord dû démêler un sacré imbroglio administratif. Une réunion à l'étude du Notaire le 1^{er} octobre 2010, en présence de la Fondation de France, de la Fondation Jean et Jean-Pierre Giraudoux, de la garante des œuvres de Jean et Jean-Pierre Giraudoux, des services juridiques de la ville de Brive et de moi-même a confirmé l'extrême complexité de ce dossier, mais aussi la volonté de tous de céder ce bien à Turenne pour le réhabiliter en salle multifonctionnelle. Maître PEYRONIE a ensuite pu travailler sereinement sur ce dossier et préparer les projets d'actes.

Successivement, le Conseil d'Administration de la Fondation de France le 15 décembre 2010, les Conseils Municipaux de Turenne le 8 février 2011 et de Brive le 21 février 2011 ont délibéré favorablement et à l'unanimité en faveur de cette cession. Vous pourrez prendre connaissance en pages intérieures du contenu de notre délibération.

Les actes ont été signés dans le cabinet du Député-Maire de Brive Philippe NAUCHE par ce dernier, par Laurent MAZEYRIE et par moi-même le 16 mars 2011.



Maître Nicolas Peyronie, Laurent Mazeurie, Philippe Nauche, Yves Gary le 16 mars 2011

(photo. O. Soulié)

En mon nom, au nom du Conseil Municipal, mais aussi au nom de tous les Turennois, je remercie avec la plus totale sincérité toutes les personnes qui ont contribué à l'aboutissement de ce projet.

Je n'oublie pas que sans la détermination de Laurent MAZEYRIE de la Fondation de France et de Philippe NAUCHE Député-Maire de Brive dont la ville était propriétaire de la Grange Rouge rien, vraiment rien, n'aurait pu se faire. Un MERCI tout particulier à tous les deux.

C'est aussi pour cette raison que je leur ai proposé de s'exprimer dans notre journal, ce qu'ils ont volontiers accepté.

Désormais, il nous reste à mettre en œuvre dans les meilleurs délais possibles la restauration de ces bâtiments à commencer par la mise hors d'eau de la petite grangette et du vieux four à pain, très mal en point, dont la voûte n'est plus protégée depuis des décennies. Est-il encore récupérable ? On l'espère vraiment.

2010 a été une année de finition des chantiers de la toiture des Capucins et de la restauration de l'école en particulier. Parallèlement, nous avons préparé un nouveau cycle de gros travaux qui vont se concrétiser en 2011, puisqu'ils ont été actés à l'unanimité par le Conseil Municipal lors du vote du budget le 11 mars 2011. Vous en trouverez les éléments détaillés en pages intérieures.

Il s'agit de la restauration de la tour de Mauriolles et de la salle sous la chapelle des Capucins (200 000 €) déjà budgétée en 2010, de l'aménagement de la rue du Commandant Charollais et de l'impasse (100 000 €), de l'aménagement complet de la place de la Halle (450 000 € dont 250 000 en 2011) et bien sûr de la restauration de la Grange Rouge (300 000 €, dont 150 000 € en 2011). Pour chacun de ces dossiers, hors la Grange Rouge (c'est très récent), nous avons pu obtenir les subventions que nous avons sollicitées.

Bien évidemment, aucun chantier qui concerne le Bourg ne commencera pendant la période estivale, mais nous espérons bien voir les entreprises à l'œuvre après la mi-septembre.

Laurent MAZEYRIE, Fondation de France :

« C'est avec beaucoup de satisfaction que la Fondation de France a pu prêter son concours à la cession par la Ville de Brive à celle de Turenne du Théâtre des Jean et des Pierre.

En notre qualité de légataire universelle de Monsieur Jean-Pierre GIRAUDOUX, nous sommes en effet très sensibles à la réalisation de ses volontés, ainsi qu'à la perpétuation de son œuvre et de celle de son père.

C'est au cours du règlement de sa succession que nous avons appris l'opération que Monsieur Jean-Pierre GIRAUDOUX avait menée avec la Ville de Brive sur son théâtre et les volontés qu'il avait exprimées à son sujet. Les droits de la Fondation de France ayant fait l'objet d'une contestation judiciaire fort longue, nous n'avons pas pu régler le sort de ce bien plus tôt, malgré les sollicitations qui nous avaient été faites dès 2003.

La fondation abritée dénommée Jean et Jean-Pierre GIRAUDOUX, créée sous l'égide de notre organisme par le défunt, n'ayant pas vocation à conserver ce théâtre, c'est avec soulagement que nous avons pu répondre à la demande de Monsieur le Maire de Turenne pour tenter de sauvegarder cet endroit absolument magique tout en lui donnant un avenir collectif avec vocation en partie culturelle.

Une fois levés les écueils juridiques affectant ce projet, grâce au concours de Maître PEYRONNIE, notaire à Brive, la bonne volonté de toutes les parties a permis en bonne intelligence de formaliser les accords que nous avons pris.

Vivement que résonnent à nouveau dans ces lieux les voix du théâtre et que soit appliquée la maxime de Jean GIRAUDOUX qui doit présider à sa destinée : « Le Théâtre, c'est le style » !

Philippe NAUCHE, Député-Maire de Brive la Gaillarde, Président de la Communauté d'Agglomération de Brive :

« Un théâtre n'est pas un bâtiment anodin. Il est, par nature, un lieu de rencontre, de création, d'innovation. C'est aussi un espace où se croisent les générations, où les textes prennent corps, où les corps s'expriment.

Je tiens à dire toute ma joie au terme de la transaction qui a permis à nos deux cités, Turenne et Brive, de créer les conditions pour que cette Grange Rouge, dit « Théâtre des Jean et des Pierre » puisse continuer de vivre en ne perdant pas la vocation choisie par Jean-Pierre Giraudoux.

Dans ces lieux, l'esprit de l'auteur de la « *Folle de Chaillot* » ou de « *La Guerre de Troie n'aura pas lieu* » va continuer de flotter sans perdre son âme. Le caractère pluridisciplinaire donné à ce bâtiment par la municipalité de Turenne et la possibilité laissée à la Ville de Brive de pouvoir y organiser aussi quelques manifestations font de ce lieu culturel un nouvel espace de rencontre auquel je souhaite toutes les réussites possibles. »

LES AMIS DE TURENNE

TURENNE, un même nom pour un nid d'aigle et un grand guerrier...Henry de la Tour d'Auvergne, parvenu à la dignité suprême de « maréchal général des Camps et Armées du roi » ne prendra pourtant, dans l'usage courant, que le titre de vicomte de Turenne, comme si rien n'était plus important à ses yeux. C'est que la Vicomté était souveraine et indépendante, et que les vicomtes se disaient tels « par la grâce de Dieu », comme le roi ...

Alors, même si le grand Turenne ne séjourna que fort peu au château de Turenne, **représenter notre commune les 17 et 18 septembre prochain à Sedan lors des festivités commémorant le 400^{ème} anniversaire de sa naissance** allait de soi.

Notre association met donc en place un déplacement ouvert à tous (en lien avec la *Société d'Histoire et d'Archéologie du Sedanais qui prépare activement l'organisation d'un colloque international auquel du reste, Madame Marguerite Guély a déjà accepté de participer*).

Il faut compter 4 jours de déplacement en tout et 3 nuitées à Sedan (aller le vendredi, séjour sur place les samedi et dimanche, retour le lundi). D'ores et déjà, les contacts pris avec divers autocaristes permettent d'envisager un tarif d'environ 65 € pour le transport si nous sommes en nombre suffisant. L'hébergement sur place offre une palette diversifiée de tarifs hôteliers (50 € la nuit au Campanile par ex., plus à l'hôtellerie du Château fort de Sedan) et nous pensons pouvoir disposer de quelques hébergements gratuits chez l'habitant ; nous attendons plus d'informations de nos contacts à Sedan et il ne sera pas trop des 6 mois qu'il reste pour mettre tout sur pied. **Les personnes intéressées peuvent donc se mettre en rapport avec nous au 05.55.85.54.27 ou au 05.55.85.91.71** pour nous faire part de leurs souhaits.

Pour le reste, les Amis de Turenne organiseront cette année :

Des concerts :

avec l'**Ensemble Vocal de Brive le samedi 18 juin 2010**,

et la **chorale du collège Bossuet**, probablement au mois de mai (les recettes de ce concert seront reversées à l'Association Père Ceyrac).

Des expositions :

Du 14 au 31 juillet, à la Chapelle des Capucins – huiles « **inspiration peintures rupestres** » par **Keith Payne**

Du 9 au 14 juin, à la Bibliothèque – **M. Houllier, Vitraux**

Du 15 au 28 juillet, à la Bibliothèque – **A. Bozon, Calligraphie (exposition et ateliers)**

Notre **assemblée générale** se tiendra le **dimanche 28 août** et sera suivie de la traditionnelle conférence ouverte à tous : cette année **Marie-Claude MARANDET, Maître de conférences en histoire médiévale à l'Université de Perpignan** nous a fait l'honneur d'accepter notre invitation.

Toutes occasions où nous attendons le plaisir de vous revoir.

LA PETANQUE TURENNOISE

La saison 2011 a bien commencé avec la belote et le loto.

Nous vous rappelons nos prochaines manifestations :

- **Vendredi 20 mai à 14 heures** : Concours de pétanque -- Vétérans de 55 ans et plus
- **Vendredi 24 juin à 14 heures** : Concours de pétanque -- Vétérans de 55 ans et plus
- **Samedi 13 août à 14 heures** : Concours de pétanque -- en Doublettes ouvert à tous
- **Samedi 13 août à 20 heures** : **Repas champêtre sous Chapiteau**

Le bureau.

TURENNE PASSION

Suite à son assemblée générale, le bureau de Turenne Passion s'est réuni le 4 février 2011 pour élire son nouveau bureau pour 2011. Fidèle au souhait émis lors de la création de l'association de faire tourner la présidence tous les 3 ans, Roland GAUMOND a démissionné et a proposé de nommer un nouveau Président.

Toutes les membres de l'association adressent un grand merci à Roland pour tout le travail qu'il a accompli tout au long de ses mandats.

Composition du nouveau Bureau 2011

Président : Bruno DELAUNAY
Vice Président : Pierre TRONCHE
Secrétaire : Christine COURBIN
Secrétaire adjoint : Michel BRUNERIE
Trésorier : Dominique DELAUNAY
Trésorier adjoint : Roland GAUMOND
Commissaire aux comptes : Sandrine BENOIT
Marcelle GUARY

Programme des animations pour 2011:

Samedi 28 mai à 14h00 : Randonnée « Découverte des fleurs sauvages » RV devant OT Turenne

Dimanche 10 juillet de 7h00 à 18h30 : Vide-greniers autour de l'église

En juillet (date à définir) à 22h00 : Cinéma de plein air, esplanade des Camping cars

Vendredi 15 juillet à 20h00 : Soirée « Entrecôtes frites » animée par Momo et son orchestre, au Groupe Scolaire (sur réservation)

Du 30 juillet au 15 août : De 10h à 12h et de 14h à 18h, Exposition Colette et Claude CHANSARD, salle Eléonore de Bergh

Jeudi 4 août à 20h00 : Soirée « Country-Grillades » au Groupe Scolaire (sur réservation)

Samedi 24 septembre à 21h : Soirée « Cabaret » à la Chapelle des Capucins (sur réservation)

Week-end 8 et 9 octobre : Exposition-dégustation sur les champignons, salle Eléonore de Bergh

Octobre (date à définir) : Soirée « diapos » Amis de Turenne et Turenne Passion, Camille ZAMBAUX « le Maroc à bicyclette » et Josy et Michel BRUNERIE « l'île de la Réunion en rando »

Vendredi 18 novembre à 19h30 : Soirée « Beaujolais » Chapelle des Capucins

Décembre (date à définir) : Marché de Noël

La soirée « Théâtre » prévue en Avril-Mai est repoussée à l'automne 2011, salle des Capucins

LA TURENNOISE

Voici la composition de notre bureau pour l'année 2011 :

- Président : Christophe Lepoutre (Champoulier)
- Vice Président : Patrice Benoît (La Boual)
- Trésorier : Lionel Fernandez (Combe Brunet)
- Secrétaire : Arnaud Sigalas (Linoire)
- Membres du bureau : Olivier Certes (Ligneyrac et Alexandre Fernandez (Dampniat).

Nous avons organisé le 06 Mars dernier la 11^{ème} édition de la Turennoise. Le soleil et les participants étaient au rendez-vous. Cette année, nous avons innové avec des pizzas au ravitaillement de Gernes. Celles-ci ont ravi les randonneurs.

Nous organiserons aussi comme l'an dernier une randonnée nocturne au mois d'octobre (uniquement VTT et Marcheurs).

Nous tenons à remercier les bénévoles pour leur aide ainsi que Mr le Maire et son Conseil Municipal pour le prêt de l'école et de la Chapelle des Capucins.

Sportivement – A très bientôt

Le Bureau.

TURENNE FOIRES ET FESTIVITES

La date de la fête votive est fixée : elle se déroulera le **samedi 2 juillet**. La journée se terminera par le traditionnel repas dansant et le feu d'artifices.
De plus, les jeux intervillages étant organisés cette année par Turenne, nous recevrons le lendemain, **dimanche 3 juillet**, les équipes de Ligneyrac, Noailhac et Saillac pour une nouvelle journée conviviale.
Nous aurons besoin de volontaires pour organiser ces deux jours, pour préparer les épreuves des jeux intervillages, et également pour faire partie de l'équipe de Turenne.

Le **dimanche 21 août**, le vide-grenier animera une nouvelle fois Turenne Gare.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le **vendredi 1^{er} avril**, à **20 h 30** (salle au-dessus de la mairie) et a été l'occasion de faire le bilan de l'année passée et le point sur les prochaines animations. Nous comptons sur votre présence.

Le bureau.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

Bonjour à tous,
Au mois de novembre, malgré les intempéries, nous avons pu organiser le loto de l'école qui a rassemblé, en dépit du report de la date, environ 150 personnes. La salle était comble et les participants ravis de la soirée.

Ensuite, nous avons tenu un stand au marché de Noël sur lequel des gâteaux confectionnés par les parents, ont été vendus.

Cette année pour Mardi Gras, nous avons fait venir un intervenant qui a mis en scène le spectacle "le rêve de Juliette ". Marionnettes, chansons, confettis... étaient de la fête.
Le Père Dubu (intervenant) accompagné de sa nounou Charlotte a créé un lien avec les enfants et leur a permis de participer à son spectacle. A la fin de la représentation, un goûter attendait nos supers héros ; ce jour-là nous avons vu à l'école de Turenne : Pirates, princesses, spiderman, zorro, papillons, clowns... Grands et petits ont apprécié cette journée.

Nous vous donnons rendez-vous dans le prochain journal pour vous parler des futures manifestations organisées par notre association, pour le plus grand plaisir des enfants.

Le bureau

LES AMOUREUX DES JARDINS DE LA VICOMTE

L'association les Amoureux des Jardins de la Vicomté organise le dimanche 1er mai 2011 leur « Troc de Printemps » autour du thème : l'arbre du Bonheur.

Venez nombreux, en famille, troquer des plants, des graines, des arbustes, recevoir des conseils, échanger des idées...

Cette année, une nouveauté : à partir de 11 heures, une animation pour les enfants autour des semis de Printemps. Chaque enfant repartira avec des plants, après en avoir réalisé le contenant.

Nous vous attendons sur la place du centre-bourg de Turenne de 10 heures à 13 heures le dimanche 1er mai.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 10 NOVEMBRE 2011 à 20 heures**

Membres présents :

M. Gary, Mr Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange,
Mme Batut, Mr Vallon, Mr Beylie, Mme Senepart-Tzatchev,
Mr Bizac, Mr Levard

Absents, excusés : Mme Serrager, Mr Brunerie, Mr Tronche
Mr Claval (a donné pouvoir à N. Brisson)

Secrétaire de séance : Mr Beylie a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

*** I.A.T. 2010 et heures supplémentaires :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2010 l'indemnité d'administration et de technicité (L'I.A.T.) au profit des agents de la commune.

Le conseil municipal charge le maire de la mise en œuvre du régime indemnitaire dans la limite des coefficients fixés et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Mr Courdurié fait part au conseil municipal que les employés techniques ont effectué des heures supplémentaires. Ils souhaitent qu'elles soient payées plutôt que récupérées.

- Mr P. Dethorey : 15 heures
- Mr F. Poignet : 45 heures
- Mr P. Benoit : 33 heures

Le conseil municipal accepte de payer ces heures supplémentaires.

*** Modification de contrat de travail :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en raison de l'agrandissement de l'école maternelle, il y a lieu d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique territorial : Mme Sylvie Tolstakojine.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à temps non complet, de 8 heures 45 (soit 8,75^{ème}) à 9 heures 45 (soit 9,75^{ème}) à compter du 1^{er} décembre 2010.
- et charge Monsieur le Maire de prendre l'arrêté et de prévoir les crédits correspondants.

*** Remplacement du défibrillateur :**

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que le défibrillateur a été volé.

Le vol n'est pas assuré. Groupama propose un geste communal de 500 € ;

Le conseil municipal est d'accord pour le renouveler.

*** Demandes de subventions :**

Voirie : Rue du commandant Charollais :

Le maire rappelle le projet d'aménagement d'ensemble de la Place de la Halle qui inclut également la rue du Commandant Charollais et les deux impasses à proximité.

Il rappelle également le choix du maître d'œuvre, la Gare d'Architectes, que le conseil municipal a retenu au cours de la séance du 04 mars 2010.

Au terme de plusieurs réunions de travail entre la commission architecture et urbanisme, le maître d'œuvre, l'ABF, la DREAL, la CAUE et la DDT, nous avons pu aboutir à un consensus sur la restauration de la rue du Commandant Charollais et l'impasse 2 (à droite en allant de l'entrée du village par la RD8 vers la place de la halle).

Il convient désormais de valider définitivement le projet et de solliciter les subventions possibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider le projet de restauration de la rue du commandant Charollais
 - . caniveaux et accotements en calades de pierres calcaires – option 1 du projet,
 - . corps de chaussée en béton désactivé
- de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès du conseil général,
- d'adopter le plan prévisionnel de financement suivant :

* Dépenses	H.T.	49.445,06 €
	TTC	59.136,29 €

*** Recettes**

Conseil Général (40%)	19.778,02 €
Autofinancement	39.358,27 €

- donne pouvoir au Maire pour signer les documents afin de réaliser cette opération.

Constructions publiques : bordure et impasse de la Rue du Commandant Charollais

Le Maire rappelle le projet d'aménagement d'ensemble de la Place de la Halle qui inclut également la rue du Commandant Charollais et les deux impasses à proximité.

Il rappelle également le choix du maître d'œuvre : la Gare Architectes que le conseil municipal a retenu au cours de la séance du 04 mars 2010.

Au terme de plusieurs réunions de travail entre la commission architecture et urbanisme, le maître d'œuvre, l'ABF, la DREAL, la CAUE et la DDT, nous avons pu aboutir à un consensus sur la restauration de la rue du Commandant Charollais et l'impasse 2 (à droite en allant de l'entrée du village par la RD8 vers la place de la halle).

Il convient désormais de valider définitivement le projet et de solliciter les subventions possibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider le projet de restauration et d'aménagement de l'impasse près de la rue du Commandant Charollais, à droite en montant vers la place de la halle,
 - mur de soutènement en moellons de pierre calcaire
 - sols en calades de pierres calcaires et béton désactivé,
- de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès du conseil général,
- d'adopter le plan prévisionnel de financement suivant :

* Dépenses :	HT	42.352,20 €
	TTC	50.653,23 €

*** Recettes :**

Conseil Général (25%)	10.588,05 €
Autofinancement	40.065,18 €

- de donner pouvoir au Maire pour signer les documents afin de réaliser cette opération.

*** Présentation étude de faisabilité : requalification de l'ancienne gare**

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller municipal le rapport final de l'étude de faisabilité : requalification de l'ancienne gare établie par la SEMABL.

Une estimation des travaux bien trop élevée.

Mr Bizac soumet une idée pour le bâtiment de la halle (salle de réunion pour les jeunes).

*** Rapport sur la qualité de l'eau :**

Conformément à la réglementation, le Maire présente au conseil municipal le rapport sur la qualité du service et du prix des eaux de Roche de Vic.

Un dossier est remis à chaque conseiller.

Le rapport porte sur l'année 2009 et il a été établi par le Bureau BD Environnement de St Céré (46)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ce rapport,
- constate que la qualité de l'eau est globalement bonne.

*** Attribution indemnité au trésorier :**

Le conseil municipal décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil,
- que l'indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à Mr Plenert, receveur municipal, pour la durée de sa gestion.

*** Mise en place d'une régie d'avances :**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'instituer une régie d'avances pour les menues dépenses de matériel et de fonctionnement auprès de la Mairie (frais d'affranchissement, etc....)

Le montant maximal de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 200 €.

*** Délibérations modificatives :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer des virements de crédits (restructuration de l'école, traitements du personnel, voirie, etc...).

*** Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le contrat d'assurance ouvrant les risques statutaires du personnel arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités d'un nouveau contrat.

Considérant le contenu des propositions, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2011 et pour une durée de 1 an.

- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance avec la C.N.P.

*** Encaissement de chèques :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception en mairie de différents chèques, à savoir :

BNP PARIBAS

(changement de contrat pour le photocopieur) 1.242,64 €

SARL Ets SOURZAT, à Martel

(remboursement d'une facture payée deux fois) 362,59 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise le maire à encaisser ces chèques.

QUESTIONS DIVERSES :

- Inventaire du patrimoine culturel :

Le Maire rappelle au conseil municipal que la Région Limousin, en partenariat avec le Département de la Corrèze et les communes de Collonges et Turenne, s'est engagée à publier un ouvrage qui mette en lumière à travers des « Itinéraires du patrimoine » les spécificités patrimoniales de ces deux communes.

Le Conseil Régional assurera la maîtrise d'ouvrage de cette publication qui s'intégrera dans la collection « Parcours du Patrimoine ».

Le coût est estimé à 22.000 €uros. La participation de la commune de Turenne est de 12,5% soit la somme de 2.750 €uros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte de participer au financement de cette édition à hauteur de la somme de 2.750 €,

- donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant à la convention de partenariat pour la conduite de l'inventaire du patrimoine culturel entre la Région Limousin et la commune de Turenne.

- Distributeur de billets :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'installation du distributeur de billets, il a été convenu avec la Banque Tarneaud que la commune prenne en charge :

- la construction du local,

- l'installation des lignes téléphoniques nécessaires.

Cette même délibération précisait que la participation annuelle de 1.800 € H.T. pour les consommations téléphoniques ferait l'objet d'une convention spécifique.

La Banque Tarneaud nous a adressé une facture de 1.800 € H.T. soit 2.152,80 € TTC pour la période du 1^{er} février 2009 au 31 janvier 2010 correspondant à nos accords initiaux.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte cette participation et décide de régler la somme de 2.152,80 € à la Banque Tarneaud.

J. Vallon signale qu'il faudrait aménager l'entrée de chez Mr Barlier « à la Brunerie ». La commission des travaux se rendra sur place.

Il demande également la suite qui a été donnée au projet de construction « A Russac », suite à la modification de la carte communale. Pour l'instant, il n'y a pas de projet.

J.P Clergeau rappelle que la cérémonie pour les anciens se déroulera le dimanche 12 décembre 2010 à 11 heures au groupe scolaire de Turenne.

M. Parlange demande un aménagement de la route du « Marchadiol »

G. Courdurié a assisté à une réunion à Tulle, pour l'accès aux bâtiments communaux, par des personnes à mobilité réduite (mise en œuvre avant le 1^{er} janvier 2015).

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 08 FEVRIER 2011 à 20 heures

Membres présents :

M. Gary, Mr Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange,
Mr Vallon, Mme Serrager, Mr Beylie, Mme Senepart-Tzatchev, Mr Brunerie,
Mr Bizac, Mr Levard

Absents, excusés : Mme Batut (a donné pouvoir à M. Clergeau)
Mr Tronche (a donné pouvoir à M. Brunerie)
Mr Claval

Secrétaire de séance : Mr Beylie a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

*** Projet d'acquisition de la Grange Rouge :**

Le Maire expose quelques éléments qui ont jalonné le long et complexe parcours du dossier « Grange Rouge ».

Au cours du mandat précédent, plusieurs approches conduites avec les services juridiques de la ville de Brive n'ont pas eu de suite, faute de trouver les bons interlocuteurs.

C'est un courrier adressé par le Président des Amis de Turenne le 10 mars 2009 à Mme la Présidente de la fondation Jean et Jean-Pierre Giraudoux qui a permis de nouer le premier contact sérieux.

Après un échange de courriers avec le cabinet notarial en charge de la succession de Jean-Pierre Giraudoux en août 2009, le Maire est entré directement en contact avec la Fondation de France et la personne en charge de ce dossier Mr Laurent Mazeyrie.

De nombreux échanges téléphoniques et par courriel ont permis d'instaurer un climat de confiance et de cheminer vers une possible solution.

Mais il subsistait toujours un très complexe imbroglio juridique à éclaircir, ce à quoi s'est attaché avec beaucoup de détermination Mr Mazeyrie au cours de l'année 2010 ponctuée par deux actes déterminants :

- échange de courriers entre la Fondation de France et la ville de Brive au terme desquels la ville de Brive confirme qu'elle ne souhaite pas conserver ce bien et qu'elle accepte de le céder à la commune de Turenne,

- rencontre le 1^{er} octobre 2010 entre toutes les parties prenantes dans ce dossier : la Fondation de France, la Fondation Jean et Jean-Pierre Giraudoux, la Fondation culture, les services juridiques de la ville de Brive et le Maire de Turenne à l'étude de Me Peyronie que nous avons mandaté d'un commun accord pour préparer le ou les actes.

Attendus :

- Vu la délibération du conseil d'administration de la Fondation de France en date du 15 décembre 2010,

- Vu l'acte interprétatif entre la ville de Brive et la Fondation de France qui doit être signé concomitamment avec l'acte de donation de l'immeuble,

- Vu l'exposé de motifs ci-dessous :

1^o) Aux termes d'un acte reçu par Maître Cyrille AP AIRE, notaire à Paris, le 21 juillet 1988, Monsieur Jean-Pierre Giraudoux a fait donation à la ville de Brive de la nue propriété d'un ensemble immobilier sis à Turenne, « La Grange Rouge » comprenant maison d'habitation construite en pierres, couverte en ardoises, avec terrain attenant, en nature de pré, et dépendance en nature de petite grange, le tout figurant à la matrice cadastrale révisée de ladite commune sous la désignation suivante :

- Section C n°622 lieu-dit « La Croix de Bélonie » pour une contenance de 28a00ca,
 - Section C n°623 lieu-dit « La Croix de Bélonie » pour une contenance de 30a00ca,
 - Section C n°1056 lieu-dit « Grange Rouge » pour une contenance de 8a20ca,
 - Section C n°1057 lieu-dit « Grange Rouge » pour une contenance de 11a70ca,
 - Section C n°1058 lieu-dit « Grange Rouge » pour une contenance de 0a55ca,
 - Section C n°1638 lieu-dit « Grange Rouge » pour une contenance de 1ha30a15ca,
 - Section C n°1646 lieu-dit « La Croix de Bélonie » pour une contenance de 47a60ca,
 - Section C n°1658 lieu-dit « Grange Rouge, pour une contenance de 26a78ca
- Soit une superficie totale de : 2ha72a98ca.

L'usufruit restant lui appartenir,
Ledit immeuble est à usage de théâtre,
Ladite donation ne comportait aucune interdiction d'aliéner.

En revanche la dite donation était assortie de la charge suivante :

« Toutes les dépenses d'entretien et autres incomberont à la ville de BRIVE.

L'immeuble dont il s'agit est exclusivement utilisé comme théâtre sous le nom de THEATRE DES JEAN ET DES PIERRE.

La commune donataire s'engage à ce que le nom n'en soit pas modifié non plus que son esprit, inspiré de manière précise de la maxime de Jean Giraudoux, « Le théâtre c'est le style ». Le théâtre des Jean et des Pierre devra faire partie de la Fondation Jean et Jean-Pierre Giraudoux dès sa création ».

2) La Fondation dédiée Jean et Jean-Pierre Giraudoux a été créée suite à diverses donations au cours des années 1991, mais cette dernière n'a jamais assuré la gestion de ce théâtre.

3) Monsieur Jean-Pierre Giraudoux est décédé le 09 Juin 2000.

C'est en 2008 que le contentieux existant entre la Fondation de France légataire universelle et les héritiers de sang a été définitivement réglé, et en vertu d'une ordonnance en date du 23 Juillet 2008, la Fondation de France a été envoyée en possession du legs universel.

4) La ville de Brive toujours propriétaire des lieux, ne souhaite plus en conserver la propriété et ne souhaite plus également en assurer la conservation, ce théâtre n'étant pas sur son territoire.

La commune de Turenne, à la recherche d'un lieu pouvant servir à ses diverses activités associatives, sociales et culturelles s'est portée candidate pour reprendre ce lieu, en assurer la propriété et la remise en état.

5) Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné ce jour, un instant avant les présentes, sont intervenues la Commune de Brive et la Fondation de France agissant en sa qualité de seul ayant droit de Monsieur Jean-Pierre Giraudoux dont elle continue la personne et pour le compte de la fondation abritée Jean et Jean-Pierre Giraudoux, afin d'interpréter la clause figurant dans l'acte de donation, en vue d'autoriser la cession du bien donné et de confirmer ce qui suit :

- d'une part, que la Ville de Brive, du fait de la donation en nue propriété et du décès de Monsieur Jean Pierre Giraudoux, est bien actuellement seule plein propriétaire dudit immeuble,
- d'autre part, que la fondation de France est bien légataire universelle de Monsieur Jean-Pierre Giraudoux, mais le legs ne porte pas sur le bien sus désigné,
- et enfin que la fondation dédiée Jean et Jean-Pierre Giraudoux est détentrice de l'œuvre et de l'esprit de Jean Giraudoux.

En effet, quand il est indiqué dans l'acte sus énoncé du 21 Juillet 1968 « Le théâtre des Jean et des Pierre devra faire partie de la fondation Jean et Jean-Pierre Giraudoux dès sa création », c'est uniquement son esprit que ce dernier a voulu transmettre à sa fondation.

Afin de pouvoir mettre en place la cession dudit bien qui intervient concomitamment aux présentes, la Fondation de France a déclaré expressément que la cession des biens à la commune de Turenne **ne peut en aucune manière être une trahison de l'œuvre et de l'esprit de Jean Giraudoux.**

A ce titre, la Fondation de France a consenti à ce que la Ville de Brive cède gratuitement ou à un prix symbolique à la Ville de Turenne le bien ci-après désigné et ce dans la mesure où la Ville de Turenne :

- réhabilitera ce lieu,
- en fera une salle à vocation collective multifonctionnelle avec en partie une activité culturelle,
- conservera à ce théâtre son nom de théâtre des Jean et de Pierre,
- apposera une plaque au nom de la fondation Jean et Jean-Pierre Giraudoux placée sous l'égide de la Fondation de France,
- s'engage à y mener des activités en lien avec l'esprit de ce lieu, inspiré de manière précise de la maxime de Jean Giraudoux : « le théâtre, c'est le style ». A ce titre un partenariat pourra être noué avec la fondation Jean et Jean-Pierre Giraudoux placée sous l'égide de la Fondation de France.

Etant ici précisé, également, que la Ville de Brive aura la possibilité d'organiser quinze jours par an des manifestations culturelles.

Délibéré :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
- accepte la donation de l'immeuble ci-dessus décrit,

- accepte les conditions également rappelées ci-après : la commune de Turenne :
 - . réhabilitera ce lieu,
 - . en fera une salle à vocation collective multifonctionnelle avec en partie une activité culturelle,
 - . conservera à ce théâtre son nom de « théâtre des Jean et des Pierres », apposera une plaque au nom de la fondation Jean et Jean-Pierre Giraudoux placée sous l'égide de la Fondation de France,
 - . s'engage à y mener des activités en lien avec l'esprit de ce lieu, inspiré de manière précise de la maxime de Jean Giraudoux : « le théâtre, c'est le style ». A ce titre, un partenariat pourra être noué avec la fondation Jean et Jean-Pierre Giraudoux placée sous l'égide de la Fondation de France.
- . étant également précisé que la Ville de Brive la Gaillarde aura la possibilité d'organiser quinze jours par an des manifestations culturelles,
- confirme qu'elle réhabilitera ce bâtiment en un espace multifonctionnel avec en partie une activité culturelle,
- donne expressément pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de la présente opération.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception en mairie d'un chèque, à savoir : GROUPAMA (remboursement frais honoraires) : 1.220,40 €
Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à encaisser ce chèque.

- Le Maire rappelle la grande notoriété du festival de la Vézère qui s'associe parfaitement à la qualité architecturale et patrimoniale de TURENNE.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter un concert du festival de la Vézère en 2011 (fixé au 17 août 2011) et donne pouvoir au Maire pour signer la convention entre la commune et le festival de la Vézère.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois personnes ont reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale : la médaille Vermeil à Mr Maurice Parlange, la médaille Argent à Mr Georges Courdurié, et la médaille Argent à Mr Jacques Claval.

A. Senepart-Tzatchev demande où en sont les travaux d'assainissement pour les villages de « La Brunerie » et « Les Eyrials ».

Le Maire répond que ces travaux seront intégrés dans une prochaine tranche, mais que la réalisation n'est pas encore programmée.

JP. Clergeau fait part au conseil municipal que la remise des prix pour les maisons fleuries et les maisons illuminées aura lieu dimanche 13 mars, à 11 heures à la bibliothèque.

JP. Clergeau signale que la prochaine du S.I.A.V. se déroulera à Turenne le 26 mars.

A. Bizac demande s'il possible de déplacer les containers qui se trouvent à côté de l'école.

Les odeurs de la compostière persistent toujours.

Sur la route de « La Borie », il y a deux trous dans la chaussée, face à l'entrée de chez J. Jaladi.

A. Senepart-Tzatchev signale qu'il y a un trou dans la chaussée à « la croix de Bélonie ».

Elle pose la question sur le devenir de l'ancienne poste.....

Il faudrait s'en inquiéter, il faudrait chercher qui serait susceptible d'être intéressé.

Il conviendrait d'obturer l'ouverture, à l'emplacement de la boîte aux lettres.

N. Brisson signale qu'il faudrait aménager autour des containers en montant au château, par exemple en végétalisant sur les côtés..

S. Serrager demande où en est le remplacement du défibrillateur.

La commande n'a pas été faite.

Commission Cadre de vie

Comme chaque année, la commission cadre de vie s'est réunie pour procéder à la désignation des lauréats des maisons fleuries et des maisons illuminées.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu le dimanche 13 mars à la bibliothèque.

Ont reçu le prix pour les maisons fleuries :

Mme et M. Michel Chanat à Montclauzel, Mme Marcelle Clergeau à Gernes, Mme et M. Jean Colombier à la Gare, Mme Jeanne Conche à la Gironie, Mme et M. Alain Estivie au Got, Mme et M. Manuel Faustino au Coucournet, Mme et M. Jean-Pierre Leymarie à la Gare, Mme et M. Bernard Lhomme à la Gare, Mme et M. Pierre Marty à la Gare, Mme et M. Joseph Patraux à Mathé, Mme et M. Jean-Pierre Peuchamiel à la Gare, Mme Nicole Ragueneau au Champoulier, Mme Mireille Roussel à la Rhode.

Ont reçu le prix des maisons illuminées :

Mme Sandrine Beylie à Jalinat, Mme Muriel Coulon à la Gare, Mme et M. André Coulon à la Gironie, Mme et M. Fernand Dumas à Combe Brunet, Mme et M. Richard Gallarato à la Brunerie, Mme et M. Roland Gaumond à Montgalvy, Mme et M. Manuel Paiva à Montgalvy.

Cette cérémonie s'est clôturée par le pot de l'amitié.



Lauréats des maisons fleuries et des maisons illuminées – 13 Mars 2011 Photo H. Crespel

Démographie du 21 Décembre 2010 au 20 Mars 2011

NAISSANCES :

Jérémy **SEGUY**, né le 31 décembre 2010 à Brive
Fils de Philippe SEGUY et Marilynne VALLON « Puy Lagardelle » Turenne

Ninon, Abigaëlle **ROUSSEAU VAYSSOUZE-FAURE**, née le 08 janvier 2011 à Brive
Fille de David ROUSSEAU et Myriam VAYSSOUZE-FAURE « Turenne Gare »

Valentin **CLAVAL**, né le 18 janvier 2011 à Brive
Fils de Jacques CLAVAL et Sylvie CHAMBEAUDIE « La Grange de Lon »

MARIAGES : Néant.

DECES :

Philippe **COSTE**, décédé le 28 décembre 2010 à Brive
Jeanne **MALES**, décédée le 03 janvier 2011 à Brive
Joaquim **ESTEVES**, décédé le 16 janvier 2011 à Mantes-la-Jolie
Maria **LAURIAC**, veuve ODOT, décédée le 19 février 2011 à Selles-St-Denis
Marie-Louise **BEYLIE**, décédée le 24 février 2011 à Cornil
Claude **TRONCHE**, décédé le 18 Mars 2011 à Brive

Les comptes 2010 et le budget 2011 de la Commune de Turenne

Comme à l'accoutumée, vous allez prendre connaissance par ces lignes de la gestion financière passée et future de notre commune. Ce principe de transparence financière, par les tableaux présentés ci-dessous, vous permettra de bien apprécier la réalité d'un aspect fondamental de la vie de notre commune.

En 2010, le total du budget, investissement et fonctionnement cumulés, s'est élevé à 2 217 669 en recettes et en dépenses, ce qui permettra de commencer l'exercice 2011 avec une situation positive de 137 433 €. Sur ces montants, les investissements ont représenté **plus de 60% de l'ensemble**, ce qui confirme que la Commune continue à s'équiper et se moderniser à un rythme soutenu et constant.

Les comptes sont naturellement équilibrés en recettes et en dépenses : on doit observer qu'une part importante des investissements est financée par un virement des comptes de fonctionnement (tant en entrée qu'en sortie), ce qui permet de ne recourir à des recettes extérieures (emprunt = 0 en 2010) que de façon exceptionnelle. Cette situation, très privilégiée, montre que la Commune a une **capacité d'autofinancement élevée**, due à la rigueur de sa gestion courante (report à nouveau positif observé de façon constante, selon les dires du Trésor public).

Compte administratif 2010			
Section Investissement			
Dépenses		Recettes	
Capital des emprunts	23 562	Dotations et participations	85 514
Immobilisations corporelles	29 969	Affectation N -1	294 503
Opérations d'équipements	762 373	Subventions d'investissement	271 549
Restes à réaliser	360 342	Immobilisation incorporelle	4 203
Solde investissement N-1	149 406	Emprunts	0
Opérations d'ordre	5 848	Restes à réaliser	413 854
		Virement de la section fonctionnement	257 299
		Opération d'ordre	4 578
	1 331 500		1 331 500

Pour ce qui concerne la section fonctionnement, on doit observer la faiblesse de nos charges en remboursement d'emprunt (partie intérêts) : la commune est très peu endettée, ce qui permettra le moment venu, de mobiliser des capitaux dans des conditions très intéressantes. La Commune continue à disposer d'une situation très saine : faible endettement, comptes positifs, investissements soutenus, alors que la pression fiscale, inchangée en 2011, reste une des plus faibles du département.

Section fonctionnement 2010			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	185 604	Produits des services	21 993
Charges de personnel	235 500	Impôts et taxes	442 470
Charges de gestion courante	51 477	Dotations et participations	201 068
Charges financières	1 762	Autres produits de gestion	615
Charges exceptionnelles	12 635	Atténuation de charges	11 562
Virement à la section Investissement	257 299	Produits exceptionnels	7 269
Excédent reporté sur 2011	137 433	Travaux en régie	24 181
Opérations d'ordre entre sections	4 459	Excédent de fonctionnement	177 011
	886 169		886 169

Autre observation importante à faire sur la structure de nos comptes : le fait que la rubrique « impôts et taxes » représente aujourd'hui la moitié du montant du total des recettes, indique un très bon niveau d'autonomie financière. Associée à une forte capacité de mobilisation de subventions, cette situation garantit l'équilibre fondamental des comptes, et la capacité à dégager de l'autofinancement.

Et pour 2011 ?

BUDGET 2011			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
807 903		807 903	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
1 290 687		1 290 687	
Total :	2 098 590	2 098 590	

Le total du budget est très légèrement en retrait par rapport aux comptes de 2010. Les incertitudes pesant sur la situation économique a conduit à des évaluations prudentes, tout en maintenant le rythme d'investissement. La diminution se situe essentiellement dans les comptes de fonctionnement : mieux vaut avoir de bonnes surprises que l'inverse.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2011				
	DEPENSES		RECETTES	
			Excédent antérieur reporté	137 433
	Charges à caractère général	292 257	Produits des services et du domaine	20 950
	Charges de personnel	243 160	Opération d'ordre	10 000
	Autres charges de gestion courante	53 300	Impôts et taxes	443 900
	Charges financières	4 800	Dotations et participations	183 000
	Opérations d'ordre	0	Atténuation de charges	12 000
	Dépenses imprévues	45 000	Produits exceptionnels	0
			Autres produits de gestion courante	620
	VIRT A INVESTISSEMENT	169 386		
		807 903		807 903

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2011				
	DEPENSES		RECETTES	
	Capital des emprunts	24 534	VIRT DU FONCTIONNEMENT	169 386
	Opérations d'investissement travaux	583 500	FCTVA	117 571
	Immobilisations corporelles	0	Subventions	212 577
	Dépenses imprévues	0	(CR, CG, DDE, Fonds Européens)	
	Immobilisations incorporelles	4 100	Emprunts	120 000
	Opérations d'ordre	10 000		
	Restes à réaliser	357 742	Restes à réaliser	413 854
	Solde d'exécution	310 811	Excédent de fonctionnement	257 299
		1 290 687		1 290 687

Le plus intéressant et le plus parlant est d'observer le lien qui existe entre les investissements et le fonctionnement : cette année encore, malgré une grande prudence, il sera possible de poursuivre nos investissements grâce à un virement de la section fonctionnement.

Cela nous permet de limiter toujours autant notre recours à l'emprunt, garant de la faiblesse du coût de notre dette : nous investissons pour l'avenir de Turenne et de ses habitants, sans « produire de la dette » qui leur causerait du souci : cette année, poursuite de l'entretien des chemins, routes et autres voiries, aménagement de la place de la Halle, qui contribuera à un aspect majeur de la mise en valeur de notre patrimoine historique, opération « Grange Rouge », qui va nous doter d'un remarquable ensemble multifonctionnel tout en augmentant notre patrimoine collectif, sauvegarder notre passé, et nous ouvrir pour le futur à de nouvelles activités dans un cadre sécurisé

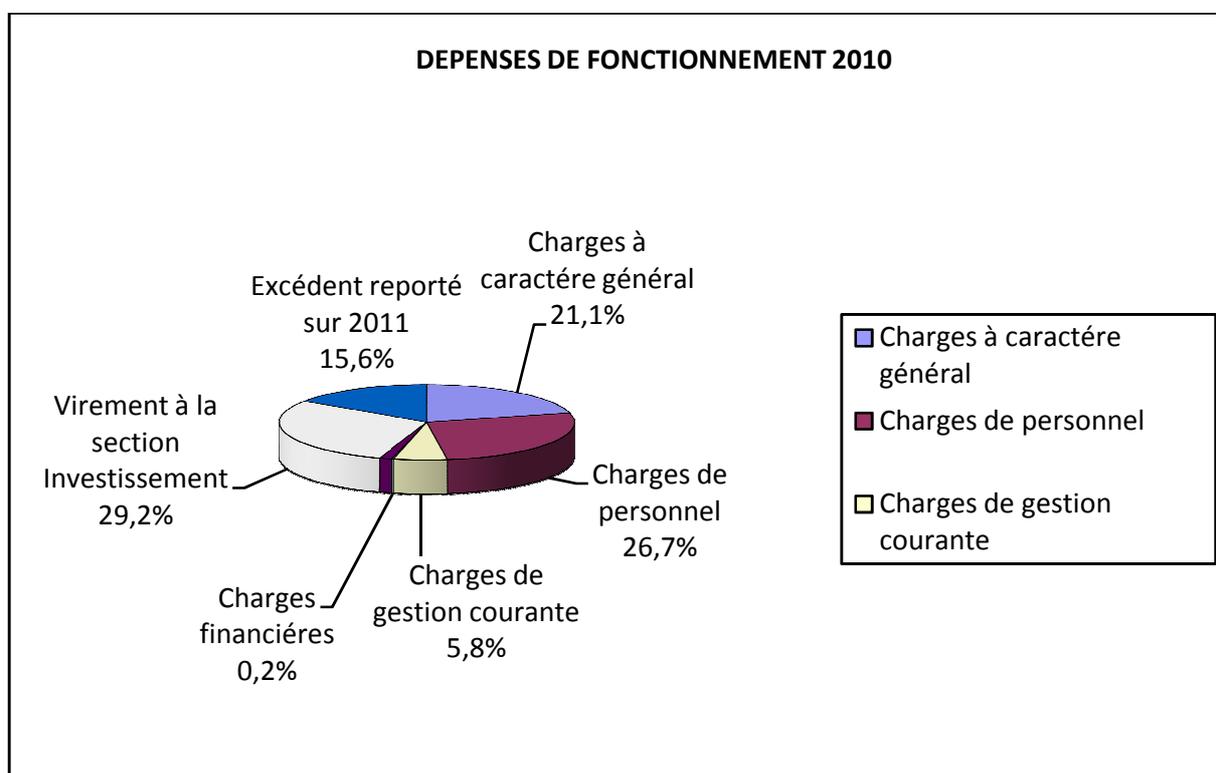
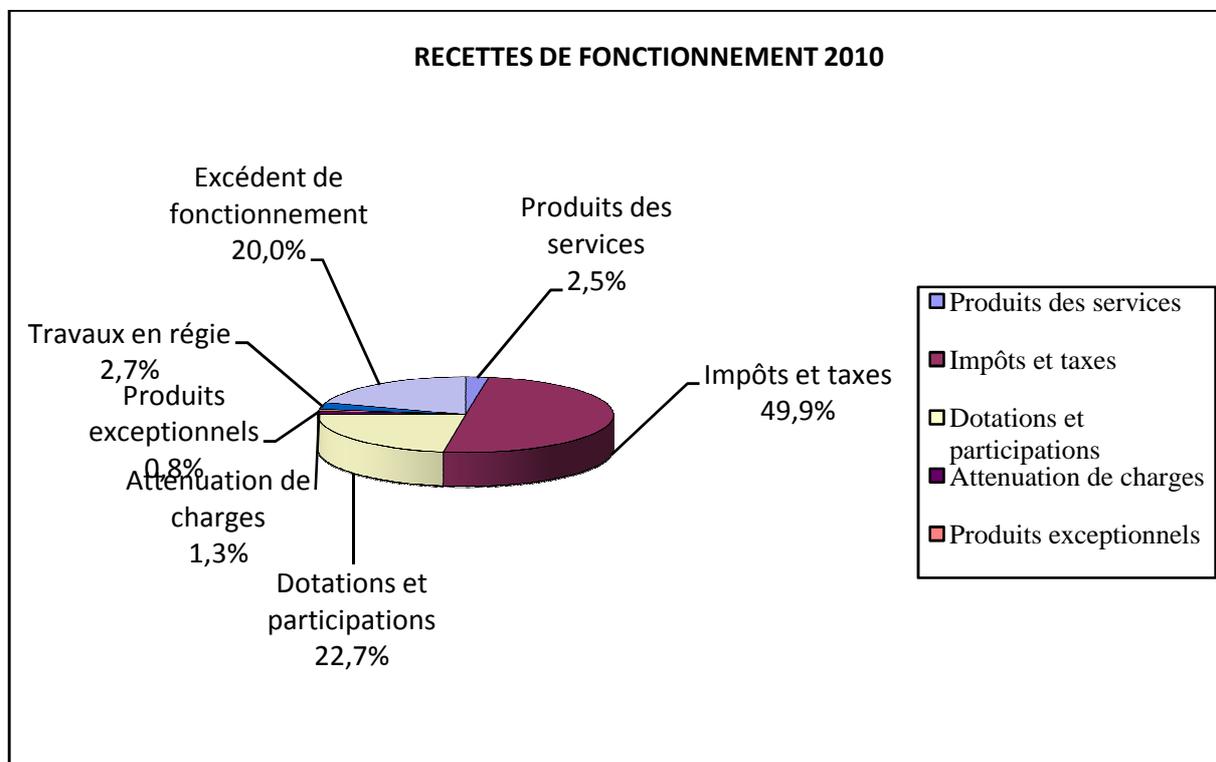
Articulation 2011					
Fonctionnement / Investissement					
FONCTIONNEMENT					
	DEPENSES	638 517		RECETTES	807 903
	VIRT A INVESTISSEMENT	169 386			
		807 903			807 903
INVESTISSEMENT					
	Remboursement des emprunts	24 534		Autofinancement	169 386
	DEPENSES	585 000		RECETTES	450 148
	Opérations d'ordre	10 000		Opérations d'ordre	0
	Restes à réaliser	360 342		Restes à réaliser	413 854
	Solde d'exécution reporté	310 811		Affectation	257 299
		1 290 687			1 290 687

Les comptes administratifs 2010 et les budgets primitifs 2011 sont à la disposition de toute personne qui souhaiterait les consulter pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Jacques Levard

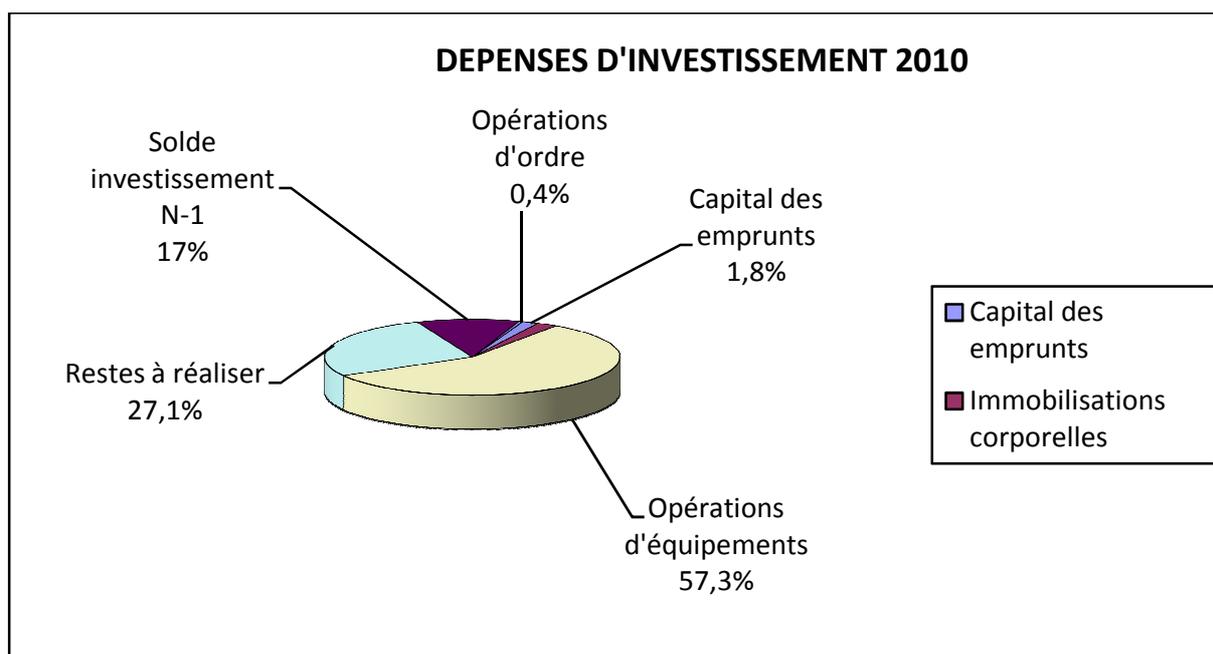
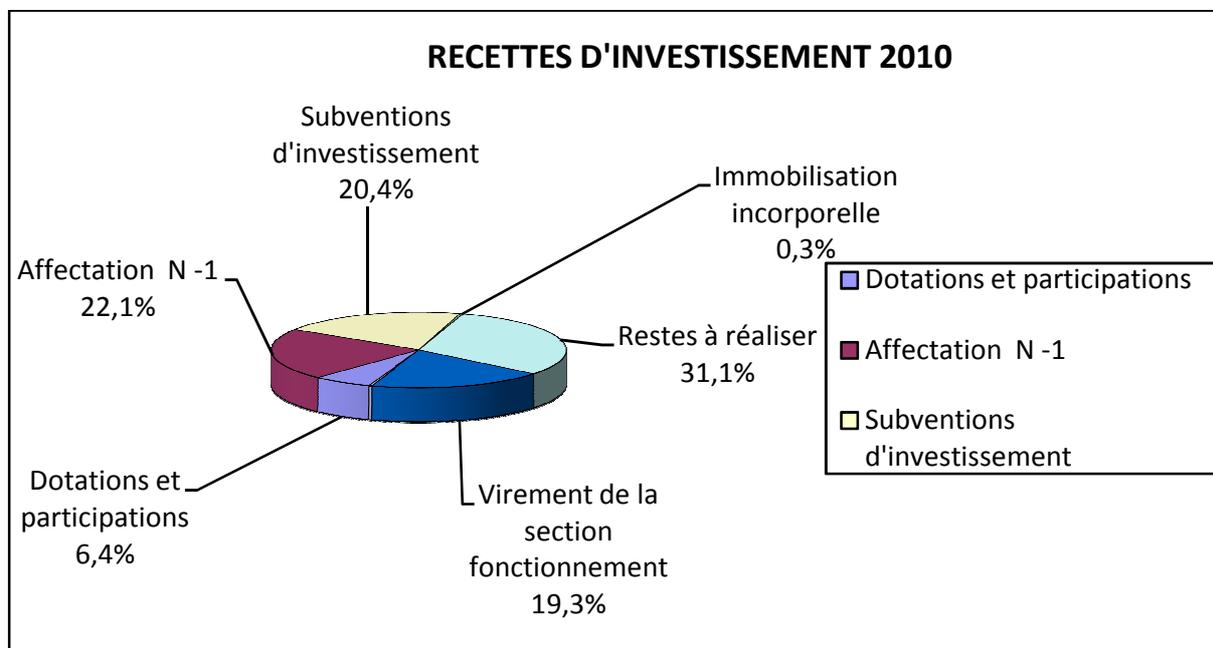
Compte Administratif 2010

Section fonctionnement



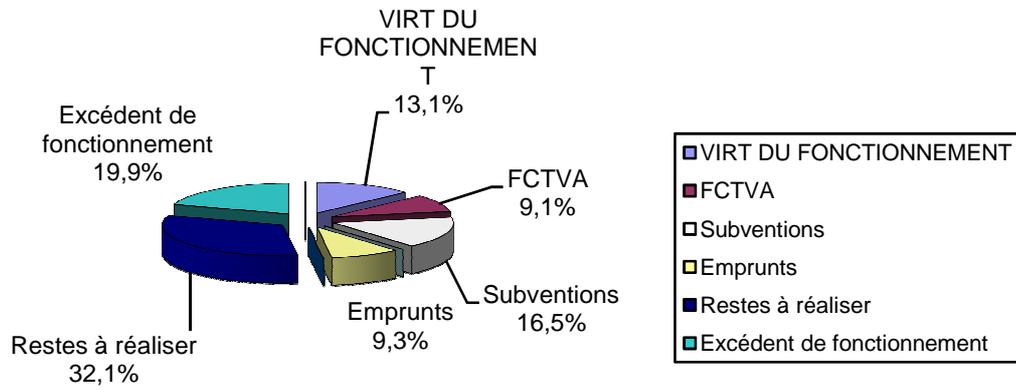
Compte administratif 2010

Section investissement

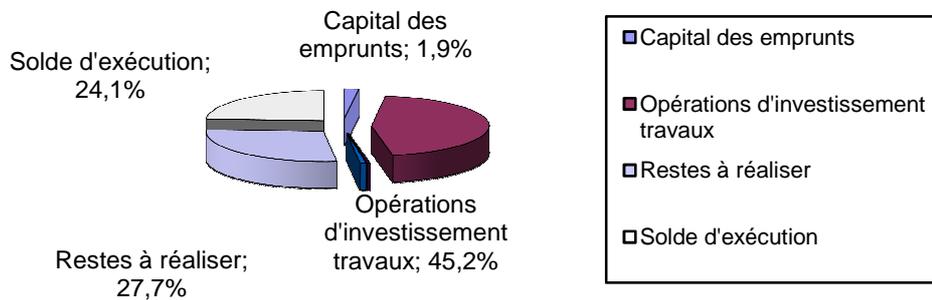


BUDGET D'INVESTISSEMENT 2011

RECETTES D'INVESTISSEMENT

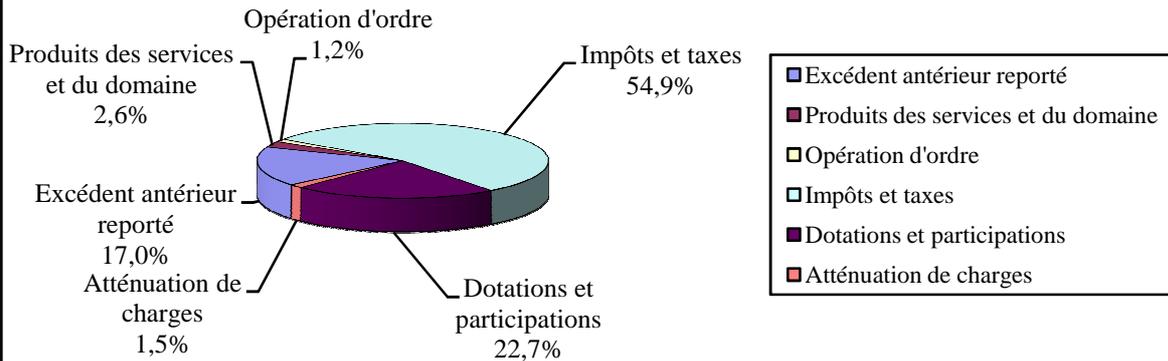


DEPENSES D'INVESTISSEMENT

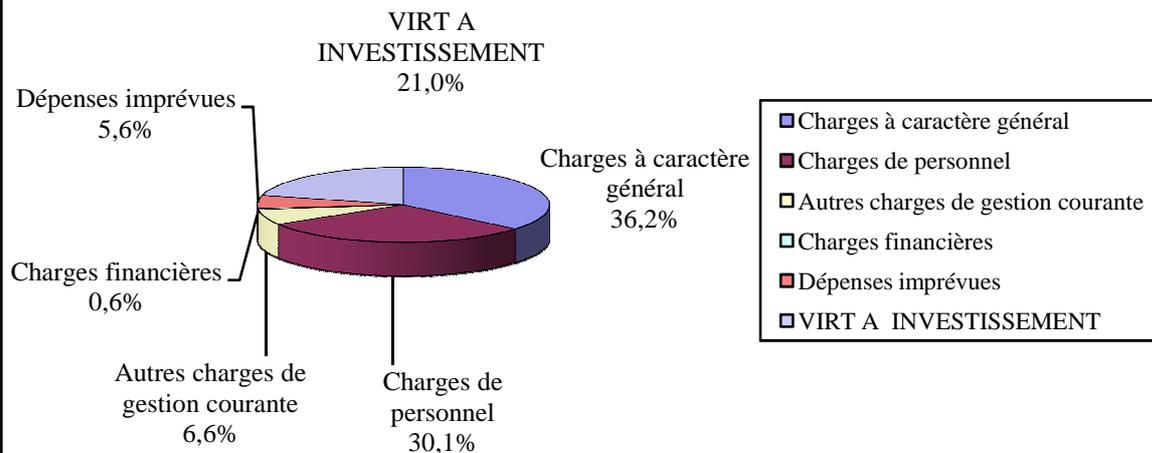


BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2011

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Le Conseil Municipal vous informe

Compostière de « Puy Labousette »

Le Maire a donné lecture lors du Conseil Municipal du 11 Mars du courrier de Monsieur le Préfet de la Corrèze en date du 4 mars concernant la demande de poursuivre l'exploitation de la compostière exploitée par Terralys. Nous vous communiquons ci-dessous la délibération que le Conseil Municipal a prise sur ce dossier.

DEPARTEMENT DE LA
CORREZE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE TURENNE

Nombres de membres :

en exercice	15
présents	15
votants	15

L'an deux mil onze, le onze mars

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Yves GARY.

Date de la convocation :
28 Février 2011

Etaient présents :

Messieurs Gary, Courdurié, Mme Brisson, Mr Clergeau, Mr Parlange, Mme Batut, Mr Vallon, Mme Senepart-Tzatchev, Mr Brunerie, Mr Beylie, Mr Tronche, Mr Bizac, Mme Serrager, Mr Levard, Mr Claval

Secrétaire de séance : Mr C. Beylie a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Compostière de « Puy Labousette »

Le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Préfet de la Corrèze en date du 4 mars concernant la demande de poursuivre l'exploitation de la compostière exploitée par Terralys.

Cette demande sera présentée au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques qui se réunira le Jeudi 17 mars 2011.

Il poursuit en donnant également lecture du rapport établi par Mr REUTENAUER, inspecteur des installations classées et du projet d'arrêté.

Le Conseil Municipal unanime demande au Maire d'être présent à cette réunion et de rapporter avec fermeté l'état de la situation.

- Des odeurs nauséabondes importunent fréquemment et gravement les riverains de la compostière,
- Ces odeurs peuvent également être ressenties beaucoup plus loin aux alentours y compris dans le bourg de Turenne,
- De nombreuses et régulières mises en garde par le Maire et une étude réalisée par le bureau d'étude IAP SENTIC en 2007 ont apporté de très légères améliorations.
- Mais il n'empêche que des désagréments importants persistent au « grand dam » des riverains excédés qui se sentent impuissants,
- De plus, alors qu'une partie de la Commune vient d'être Classée au titre de la loi de 1930 et que le projet « Grand Site » en cours d'élaboration a obtenu un avis favorable de la commission supérieure des Sites et du Ministère de l'environnement et du développement durable, ces nuisances olfactives créent un trouble et une inquiétude préjudiciables à la mise en œuvre de ces dossiers.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- demande au Maire de présenter aux membres du conseil les éléments du contexte local décrits ci-dessus,
- demande que le conseil départemental de l'environnement mette en demeure la société exploitante SA TERRALYS de régler définitivement le problème de nuisances olfactives sur le site en mettant en oeuvre sans délai les mesures techniques nécessaires dont certaines figurent dans les conclusions du rapport d'étude réalisé par IAP SENTIC,
- exige qu'un article spécifique du projet d'arrêté qui sera signé par Monsieur le Préfet précise cet aspect déterminant pour assurer des conditions de vie normales des riverains dans un environnement sain.

Copie certifiée conforme,

Le Maire de TURENNE,
Y. GARY.

LES BRUITS DE VOISINAGE

Nous voilà enfin au printemps et nous avons hâte de jardiner, de nettoyer nos différents espaces de terre, de pelouses et haies. Avec ces différentes activités, nous devons prendre toutes nos précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant d'appareils bruyants utilisés pour les travaux effectués.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis : 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- les dimanches et jours fériés : 10 h 00 à 12 h 00

Les horaires admis pour les nuisances sonores sont en périodes

- **diurne** : de 7 h 00 à 22 h 00
- **nocturne** : de 22 h 00 à 7 h 00

Les infractions sont constatées dans les conditions prévues par les agents de Collectivités Territoriales, Commissionnés et assermentés conformément aux dispositions du décret n° 95-409 du 18 Avril 1995 et sanctionnées à l'amende prévue pour les contraventions.

Un petit rappel s'impose :

Chacun d'entre-nous se doit de respecter ses voisins aussi bien lors d'utilisation de matériels, d'activités de loisirs, en raison du niveau sonore pendant les horaires réglementaires.

Un guide est disponible sur le site internet : <http://www.santé.gour.fr/html/dossiers/bruit/guidemairie.pdf>
Communiqué du Ministère de la Santé.

DECHETERIE

Nous vous rappelons les jours et les horaires d'ouverture de la Déchèterie de Montplaisir :

- Lundi – Mercredi – Jeudi – Vendredi et Samedi : 9h à 12h et de 14h à 18h
- Mardi : 9h à 12h

Tous déchets autres que les ordures ménagères doivent être acheminés vers la déchèterie.

Les sacs contenant les ordures ménagères doivent être déposés dans les containers et non à côté de ceux-ci ou dans la nature. Pour ceux qui ne disposent pas de containers, vous devez sortir les sacs poubelles seulement le jour de ramassage.

La gestion des déchets participe à la qualité de notre cadre de vie.

Élagage des arbres le long des lignes téléphoniques ou ERDF

-Constat :

Sur certaines voies communales, nous avons été alertés par des riverains qui ont de plus en plus de difficultés avec les liaisons téléphoniques et internet.

Nous avons pu constater que les branches des arbres poussent et englobent les fils téléphoniques et même parfois EDF.

-Rappel de la réglementation :

« Les obligations d'élagage et d'entretien des lignes téléphoniques ne pèsent pas sur les mêmes personnes morales. En ce qui concerne l'élagage, depuis l'abrogation par la loi n°96-659 du 26 juillet 1996 de l'ancien article L. 65-1 du code des postes et télécommunications, France Télécom ne dispose plus de servitude d'élagage à l'encontre des particuliers. Ceci étant, France Télécom peut se tourner vers les collectivités territoriales ou la justice pour faire imposer l'élagage aux riverains de ses réseaux aériens. En effet, plusieurs dispositions législatives et réglementaires figurant dans le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2, et le code de la voirie routière, notamment ses articles L.114-1 et R. 116-2, permettent aux collectivités publiques d'exiger l'élagage des arbres de la part des propriétaires riverains de la voie publique.

France Télécom pourrait utilement demander à ces collectivités d'en faire application. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'article L. 65 du code des postes et des communications électroniques punit de 1.500 euros d'amende le fait de compromettre le fonctionnement d'un réseau ouvert au public. France Télécom pourrait donc se prévaloir de cet article auprès des instances judiciaires. Quant aux obligations incombant à France Télécom, il s'agit d'obligations d'entretien des réseaux eux-mêmes (lignes téléphoniques) découlant de sa qualité d'opérateur de service public (art. L.35 et L.35-1 du code des postes et communications électroniques). Cette répartition des responsabilités repose sur la propriété des biens en cause : chaque propriétaire est logiquement responsable de son patrimoine. »

-Responsabilité des propriétaires :

La responsabilité des propriétaires peut être engagée par France Télécom (ou ERDF) si les arbres situés dans le domaine privé déboîtent sur le domaine public où sont situées les lignes. France Télécom ou ERDF peuvent engager des recours envers les propriétaires d'arbres présumés responsable des dommages.

-Que doivent faire les propriétaires ?

- nettoyer les lignes en coupant les branches qui passent dans les fils de France Télécom,
- couper les arbres morts qui risquent d'endommager les installations.

-Dispositions préalables obligatoires :

Tout propriétaire qui souhaite réaliser les opérations d'élagage lui même doit préalablement faire une demande auprès de France Télécom.

Pour ERDF : Attention danger de mort.

Pour des raisons de sécurité évidente, tout propriétaire qui envisagerait d'effectuer des travaux d'entretien à proximité des lignes téléphoniques doit en faire la demande écrite auprès du représentant local d'ERDF à l'aide d'un document officiel (Cerfa n°90.0188).